



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative***Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement urbain et paysager du site "Le Guillermy"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LOTI - OUEST (RHONEA)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

VARTANIAN Jean-Jacques - PDG

RCS / SIRET

3 3 9 1 2 2 1 6 0 0 0 0 6 4

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. a) Travaux et constructions qui créent une SDP entre 10 000 et 40 000 m ² .	Surface De Plancher : 11 950 m ²
6. a) Routes classées dans le domaine public routier communal	Voirie communale : 250 mètres linéaire (Voirie principale rétrocédée à la commune)
Dossier Loi sur l'eau : 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales entre 1 et 20 ha (D)	Superficie cadastrale : 2,7750 ha

4. Caractéristiques générales du projet*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire***4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**Création d'un nouveau quartier au coeur d'un tissu urbanisé à proximité du centre-bourg de Brindas avec l'aménagement de :
- 140 logements (en R+1 et en R+1+Attique pour les logements collectifs en accession) dont :

* 70 en accession : 10 maisons (7 T4 jumelées et 3 T5 individuelles) et 60 logements collectifs (18 T2, 27 T3, 12 T4 et 6 T5) ;

* 70 logements sociaux : 16 maisons PLSA (14 T4 groupées et 2 T5 individuelles), 10 logements collectifs PLSA (5 T3, 4 T4 et 1 T5), 16 logements collectifs sénior (PLAI, PLUS,...) (8 T2 et 8 T3) et 28 logements collectifs (PLAI, PLUS,...) (8 T2, 11 T3, 8 T4 et 1 T5).

- un Pôle médical de 800 m² ;

- 169 places de parking (26 de garage, 26 extérieures privées, 82 extérieures publiques et 35 extérieures publiques).

Création d'un nouveau maillage viaire composé d'un axe principal est/ouest qui dessert les villas par des axes secondaires et de deux axes piétons qui complètent les trottoirs : l'un est au Nord et longe le site, l'autre lui est perpendiculaire et rejoint le centre du projet. Les aménagements paysagers sont les suivants : plantation de 57 arbres à moyen et grand développement et de 40 arbres tige, 1500 m² de futaie incluant des prairies fleuries, 150 ml de noue paysagère, 250 ml de sentier piéton, 1 espace de jardin partagé de 90 m² et 980 ml de haies bocagères ou d'arbustes variés plantés.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet reprennent ceux du PADD de Brindas :

- * Densification urbaine en opposition à l'étalement urbain en raison de son implantation en "dent creuse" à proximité du centre-bourg.
- * Poursuite de l'amélioration de qualité de vie par la préservation d'un paysage de qualité en assurant l'intégration urbaine et paysagère du quartier (bâtiments en R+1 et R+1+Attique dont le choix de matériaux permet au projet de s'insérer naturellement avec l'existant, soin apportés sur les aménagements paysagers : parcs linéaires, noues paysagères, haies bocagères, etc.)
- * Favorisation de la diversité sociale et de la solidarité générationnelle en raison de son programme mixte incluant 50% de logements sociaux dont 11% de logements seniors et 50% de logements en accession.
- * Adaptation et anticipation des équipements nécessaires à la ville de demain par l'aménagement du pôle médical (vieillesse de la population) et l'aménagement de 70 logements en accession (accompagnement des jeunes ménages).

Le projet répond aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la commune de Brindas.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'est pas prévu de travaux de terrassement de grande ampleur. Il s'agit d'un chantier classique, entraînant des mouvements de terre limités aux fondations des constructions et au décapage superficiel de la terre végétale.

Les travaux entraîneront la circulation de poids lourds sur les voiries à proximité pour l'acheminement et l'excavation des matériaux. Cela engendra quelques nuisances temporaires typiques d'un chantier classique pour les riverains.

A ce stade d'avancement des études, le phasage des travaux n'a pas encore été défini précisément mais l'aménagement s'effectuera par phase.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet d'aménagement correspond à un quartier d'habitation en extension du centre-bourg de Brindas, avec des voiries de dessertes internes reliées au réseau viaire existant. Il sera accessible par le chemin de la Gonarde à l'Est, par le chemin du Morillon à l'Ouest et par le chemin du Guillermy au Nord-Ouest.

3 accès supplémentaires seront aménagés pour les modes actifs : 2 à l'Est, par le chemin de la Gonarde et un au Nord-Ouest, par le chemin de Guillermy. L'accès Nord du chemin de la Gonarde mène à un parc paysagé qui traverse le projet et ressort par le chemin du Guillermy.

Le système de gestion des eaux pluviales repose sur une gestion collective à l'échelle du projet avec infiltration ou rejet à débit limité dans les exutoires naturels du site (fossé) selon la perméabilité des sols. Une noue paysagère de 180 ml acheminera les eaux pluviales vers un ouvrage d'infiltration et/ou de régulation de 350 m³.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet est soumis à :

* Permis de Construire Valant Division

* Dossier Loi sur l'Eau

* Étude d'impact suivant la décision de l'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie cadastrale :	2,7750 ha
Surface De Plancher :	11 950 m ²
Voirie communale :	250 ml
Sentiers piétons en mode doux :	250 ml
Logements en accession :	70 (4925 m ²)
Logements sociaux :	70 (4976 m ²)
Pole médical :	800 m ²

4.6 Localisation du projetAdresse et commune(s)
d'implantationCoordonnées géographiques¹Long. 4°5'4"3''1"2''6''' Lat. 0°4'4"1''1"6'''

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___''' Lat. ___° ___' ___" ___'''

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___''' Lat. ___° ___' ___" ___'''

Communes traversées :

Brindas (69126)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : * à 600 m au Nord du projet : la ZNIEFF de type II : "Ensemble fonctionnel formé par l'Yzeron et ses affluents" (820031376). * à 2 km au Nord-Est : la ZNIEFF II : "Grotte du Tupinier et ses environs" (820031373) * à 2 km au Sud du projet : la ZNIEFF I : "Vallée du Garon" (820032237).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est à 3 km au Nord du projet : " Le Tupinier" (FR3800866)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Brindas est couverte par un PPBE approuvé en septembre 2011. La zone de projet n'est pas concernée par les zones de dépassement de seuil.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune monument historique n'est présent sur le site. Il est situé à 150 m à l'Est d'un périmètre de protection au titre des abords du monument historique de l'église Saint-Blaise de Brindas (monument inscrit).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas compris dans les zones humides identifiées par le département du Rhône.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Brindas est incluse dans deux PPRNi : * Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNI) de l'Yzeron qui concerne 21 communes. * Le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNI) du GARON concerne 27 communes. L'emprise de projet n'est cependant pas concernée par le risque d'inondation. La commune n'est pas concernée par un PPRT. Le PPRNi de l'Yzeron a été approuvé le 22 octobre 2013. Le PPRNi du Garon a été approuvé le 11 juin 2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est situé à 5km à l'Est du projet. Il s'agit des abords des aqueducs romains du Plat-de-l'Air à Chaponost.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont les Zones Spéciales de Conservation (ZSC et directive habitat) suivantes : * à 17 km à l'Est : les "Pelouses, milieux aquatiques et alluviaux de l'Île de Miribel-Jonage" (FR8201785) ; * à 24 km à l'Ouest : le "Site à chiroptères des Monts du Matin" (FR8202005).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est situé à 8 km au Nord-Est du projet. Il s'agit des Vallons de l'Ouest Lyonnais.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux de construction extérieurs au site. Il sera, néanmoins, relativement équilibré en déblais/remblais et réutilisera au maximum les terres excavées, notamment dans l'aménagement paysager.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet intéresse un espace agricole, une prairie dégradée sur des sols acides et des haies relictuelles dégradées. Inséré dans le centre-bourg de Brindas les fonctionnalités écologiques du site sont limitées. Le cadrage écologique (annexe) ne met en évidence aucune sensibilité particulière. L'aménagement viendra supprimer des espaces tout en permettant la création de nouveaux espaces verts diffus. Ces derniers offriront de nouveaux espaces pour une forme inféodée aux jardins avec un principe de coulée verte qui sera un élément structurel de la trame verte urbaine.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 "Pelouses, milieux aquatiques et alluviaux de l'Île de Miribel-Jonage" (FR8201785) et "Site à chiroptères des Monts du Matin" (FR8202005) sont éloignés de la zone de projet (plus de 15 km) et n'entretiennent pas de lien fonctionnel avec ces derniers.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF de type II : "Ensemble fonctionnel formé par l'Yzeron et ses affluents" (820031376) et I : "Vallée du Garon" (820032237) et l'arrêté de protection de biotope " Le Tupinier" (FR3800866) sont éloignés de la zone de projet et n'entretiennent pas de lien fonctionnel avec ce dernier.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le potentiel du Radon est de catégorie 3 dans la commune. C'est-à-dire qu'elle présente des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Le risque sismique de la commune est faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'occupation historique du site ne permet pas de craindre une pollution des sols pouvant engendrer un risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de construction vont générer un trafic routier temporaire. Puis l'arrivée de populations nouvelles au sein des bâtiments engendrera d'autres déplacements.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet générera des nuisances sonores dues aux trafic routier des nouvelles populations installées mais resterons peu significatives compte-tenu des charges de trafic actuelles. Aucune des voies entourant le projet ne fait partie des classements sonores des infrastructures de transport terrestre bruyantes sur le territoire de la commune de Brindas et le site n'est pas concerné par les zones de dépassement de seuil cartographiées par le PPBE.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase de travaux et l'augmentation du trafic en lien avec le projet peut entraîner des vibrations qui devraient rester limitées.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des émissions lumineuses provenant des éclairages publics et des nouvelles habitations.</p>
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est situé en plein-centre bourg à proximité de la métropole de Lyon. Le ciel nocturne est donc impacté par la pollution lumineuse. La carte d'AVEX indique que seul 50 à 200 étoiles sont visibles dans le ciel.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'augmentation du trafic entraînera une modification du bilan des émissions. Il produira aussi probablement des rejets en fonction des systèmes de production de chaleur des nouvelles habitations. Cela ne devrait pas être significatif au regard des rejets du tissu urbain existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet s'oriente vers une gestion de l'eau par infiltration. Une noue paysagère sera aménagée. Elle acheminera les eaux pluviales jusqu'à un ouvrage de rétention (350 m3) situé dans le point bas du site (ange Sud-Est) qui restituera l'eau à la nappe. Les eaux usées seront raccordées au réseau public d'assainissement.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'effluents spécifiques hormis les rejets d'eaux usées qui seront traitées par le réseau d'assainissement, géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée d'Yzeron (SIAHVY).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera une production de déchets inhérente à l'arrivée de nouvelles populations. 3-4 points de collectes enterrés seront aménagés. Les équipements médicalisés seront également sources de déchets médicaux qui feront l'objet d'un traitement spécifique en filière adaptée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'urbanisation sur d'anciennes parcelles agricole modifiera les perceptions visuelles des habitants riverains aujourd'hui limitées par des haie. L'insertion du projet dans un contexte de centre-bourg modifiera peu l'aspect paysager du secteur. De plus, les bâtiments en R+1 et R+1+Attique reprennent les caractéristiques du bâti existant et s'inséreront naturellement dans le paysage. Un soin a aussi été apporté à l'aménagement des espaces verts (noues paysagères, plantation d'arbres, de futaies, de haies bocagères).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement va supprimer 1,9 ha de parcelles encore exploitées pour l'agriculture.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est situé dans le prolongement du projet de la ZAC du Verchère situé à l'Est du chemin de la Gonarde. Son terrain d'assiette est de 3,4 ha environ et la ZAC prévoit 220 nouveaux logements, 800 m² de surface de vente commerces et d'une salle communale de 150 à 250 m² (SDP).

Le projet d'aménagement de la ZAC des Verchères a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale datant de septembre 2011. Il a ensuite fait l'objet d'un cas par cas suivi d'un avis de l'autorité environnementale en 2016 suivi d'une actualisation de l'étude d'impact en 2016.

Les incidences du projet d'aménagement urbain et paysagé du site "Le Guillermy" susceptibles d'être cumulées avec le projet de ZAC du Verchère concernent :

- * L'augmentation du trafic routier qui reste toutefois peu significatif ;
- * L'augmentation des rejets d'eaux pluviales et usées qui seront encadrées par un dossier Loi sur l'eau pour le projet et prises en compte pour la conception de la ZAC du Verchère;
- * L'imperméabilisation de sols (dégradés pour le projet);

Les deux projets font partie du principe d'urbanisation évalué à l'échelle du PLU.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Application de mesures d'évitement et de réduction par :

- La création de 4 pièces écologiques d'une surface totale de 7 300 m² composées d'une futaie, de prairies fleuries, d'une noue paysagère, de jardins partagés, d'un parc avec des plantations multi-strate, d'un alignement d'arbres, d'arbustes et d'essences herbacées variées, etc. ;
- La création de nouvelles continuités écologiques (980 ml de haies bocagères ou d'arbustes permettant à la faune de traverser le site selon les axes Est/Ouest et Nord/Sud et la plantation de haies le long des jardins.
- La plantation de 57 arbres à moyen et grand développement et de 40 arbres tige. Les essences seront variées, principalement locales et les plus adaptées à leur environnement et au climat.
- Le choix d'un entretien raisonné des espaces verts
- La limitation de la pollution lumineuse du site ;

Un détail des différentes mesures est énoncé dans l'ANNEXE expertise naturaliste.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est en zone AU (à urbaniser) du PLU et répond aux orientations d'aménagement et de programmation du PLU. Il s'insère dans le centre-bourg de Brindas et les fonctionnalités écologiques du site sont limitées. Il intéresse un espace dégradés et ne présente que de faibles enjeux écologiques.

Les aménagements paysagers et la gestion proposés seront plus variés et plus favorables à l'accueil de la faune locale qu'à l'initial. Ils permettent de réduire fortement les impacts du projet (consommation de surfaces perméables).

La gestion des eaux pluviales sera gérée et encadrée par un dossier loi sur l'eau.

Il ne semble donc pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXE 7 : Expertise naturaliste du projet d'aménagement urbain et paysager du site "Le Guillermy", Juin 2021

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CRAPONNE

le,

28/06/2021

Signature



RHONEA

Groupe Immobilier LOTI OUEST
16, av. Jean Bergeron - 69290 CRAPONNE
Tél. : 04 78 57 46 97
RC LYON B 339 122 160